



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 19 octobre 2021

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 19h40

Étaient présents :

G.B.M : BAERH Frédérique suppléante de M. Sébastien COUDRY ; BAILLY Guillaume ;
BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY
Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ;
JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT
Christian ; MAILLARD Valérie ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ;
C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ;
PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : GAUTHIER André ;

Étaient excusés :

G.B.M : HUOT Daniel ; LOUIS Bernard ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ;
TERZO André ;
C.C.L.L : COULET Gérard ; FESSELIER Catherine suppléante de M. Gérard COULET ;
C.C.V.M : MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : Françoise GALLIOU

Procuration de vote :

Mandants : HUOT Daniel ; TERZO André ;
Mandataires : BOUSSET Jean-Marc ; DEVESA Cyril

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 DE 2021

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Rappel : le SYBERT vote son budget au niveau du chapitre budgétaire. La structuration par activité est une modalité analytique permettant d'évaluer les activités et de déterminer leur niveau de contributions et de tarifs respectifs.

Réglementairement, tout virement au sein d'un même chapitre budgétaire est donc possible au cours de l'exercice sans délibération, indépendamment des activités analytiques ; seuls les transferts entre chapitres et sections différents doivent être prévus dans une délibération budgétaire.

Dans ce contexte, la présente proposition de Décision Budgétaire Modificative n°2 permet de compléter des chapitres et/ou de procéder à des transferts entre chapitre. Elle est complétée « en interne » par des virements de crédits, au sein d'un même chapitre mais entre deux activités.

1. Opérations d'ordre de régularisations patrimoniales (opérations non budgétaires)

Dans le cadre de l'informatisation de l'inventaire comptable et de sa mise en cohérence avec les données du Comptable, il s'avère nécessaire de procéder à des régularisations sur les montants d'amortissement cumulés de certaines lignes, par voie d'opérations d'ordre.

Ainsi, des comptes ont fait l'objet d'un cumul d'amortissement supérieur à celui enregistré par les services du Comptable ; ces cumuls sont réduits et le crédit est alors porté au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au Compte de Gestion.

Ces opérations doivent être validées par délibération et ne font pas l'objet d'ouverture de crédits et de mouvements budgétaires ; ***il s'agit d'opérations d'ordre non budgétaire.***

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 28041481 « Amortissements des immobilisations – Subventions autres communes – biens mobiliers, matériels et études » : + 5 820 €
- 28051 « Amortissements des immobilisations – Concessions et droits similaires » : + 1 053,62 €
- 281741 « Amortissements des immobilisations – Constructions sur sol d'autrui – Bâtiments publics » : + 133 605,80 €
- 28188 « Amortissements des immobilisations – Autres immobilisations corporelles » : + 38 493,02 €
- 281735 « Amortissements des immobilisations – Immobilisations corporelles reçues à titre d'une mise à disposition – installations générales, agencements, aménagements des constructions » : + 772 €
- **TOTAL : + 179 744,44 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » - compétence Déchetteries :
+ 179 744,44 €
- **TOTAL : + 179 744,44 €**

2. Opérations d'ordre de corrections d'imputation d'investissement sur exercice clos et intégration patrimoniale des travaux réalisés via la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Par délibération du 22 juin 2021, le SYBERT a acté la fin de la maîtrise d'ouvrage déléguée, confiée à LOGE.GBM, au titre d'une opération visant à étendre les locaux administratifs et ajouter un hangar sur le site du centre de tri, d'une part, et étendre les locaux technico-administratif de l'usine d'incinération, d'autre part.

Afin d'intégrer dans le patrimoine du SYBERT les travaux effectivement réalisés sur l'usine d'incinération et d'amortir ces travaux et les études, non suivies de travaux, dans l'immédiat, sur les hangars et le centre de tri, il est nécessaire, dans un 1^{er} temps, de corriger les imputations des paiements émis jusqu'en 2020 (marché 17-27) via le chapitre comptable 041 « Opérations patrimoniales ».

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 2031.804 « Frais d'études » - compétence Tri : + 14 724,99 €
- 2317.803 « Immobilisations en cours reçues au titre d'une mise à disposition » - compétence Incinération : 11 464,65 €
- **TOTAL : + 26 189,64 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- 21735 « Immobilisations corporelles reçues à titre d'une mise à disposition – installations générales, agencements, aménagements des constructions » - compétence Incinération : 4 950,00 €
- 2313 « Immobilisations corporelles en cours – constructions » - compétence Tri : 21 239,64 €.
- **TOTAL : + 26 189,64 €**

Pour information, un solde sur le marché 17-27 est en cours de paiement et sera à prendre en cours dans la valeur patrimoniale pour 9 950 €, révisions de prix à ajouter.

Dans un 2^e temps, il s'agit d'intégrer les prestations (études et travaux) portés par le délégataire de maîtrise d'ouvrage, pour le compte du SYBERT, dans le patrimoine du SYBERT, également via le chapitre comptable 041 « Opérations patrimoniales ».

Les valeurs arrêtées sont celles indiquées dans la délibération du 22 juin 2021.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 2031.804 « Frais d'études » - compétence Tri : + 56 872,01 €
- 2317.803 « Immobilisations en cours reçues au titre d'une mise à disposition » - compétence Incinération : 395 384,15 €
- **TOTAL : + 452 256,16 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- 238 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles » - compétence
Tri : 452 256,16 €
- **TOTAL : + 452 256,16 €**

Les études, non suivies de réalisation, seront amorties sur 1 an ; les immobilisations en cours feront l'objet d'une intégration en immobilisations définitives via un certificat administratif et seront amorties sur 20 ans.

3. Opérations d'ordre de corrections d'imputation d'investissement sur l'AP-CP 18-01.

Par délibération du 16 octobre 2018, le SYBERT a mis en place une Autorisation de Programme n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération.

Cette AP-CP utilise 3 imputations différentes selon les postes techniques facturés :

- 2031 « Frais d'études »
- 2317 « Immobilisations en cours – immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition »
- 2145 « Constructions sur sol d'autrui - installations générales, agencements, aménagements des constructions » pour les équipements

Or, au regard du fait que les équipements sont et resteront indissociables de l'infrastructure Usine d'Incinération, il apparaît pertinent de revoir l'imputation et de la corriger par 21745 « Immobilisations en cours reçues au titre d'une mise à disposition - installations générales, agencements, aménagements des constructions », pour les exercices antérieurs clos.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 21745 « Immobilisations en cours reçues au titre d'une mise à disposition - installations générales, agencements, aménagements des constructions » - compétence Incinération : + 9 825 750,35 €
- **TOTAL : + 9 825 750,35 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- 2145 « Constructions sur sol d'autrui - installations générales, agencements, aménagements des constructions » : 9 825 750,35 €
- **TOTAL : + 9 825 750,35 €**

4. Compléments de crédits de fonctionnement

Une convention de sous-location du terrain de la déchetterie provisoire d'Ornans a été signée entre la CCLL et le SYBERT.

Elle prévoit, notamment, une sous-location gratuite mais un remboursement par le SYBERT à la CCLL de la valeur des travaux d'aménagement réalisés par cette dernière sur la déchetterie provisoire, pour un coût net total et maximum de 150 000 € HT, sur présentation d'un bilan financier de tous les justificatifs adéquats, visé par le Comptable de la CCLL.

La somme devant être payée sur 3 années par annualités identiques, il est proposé d'inscrire au budget 2021, une 1^{ère} annualité maximum de 50 000 €.

La CCLL n'étant pas propriétaire du terrain et les aménagements devant rester intégrés à la propriété, une dépense de fonctionnement, par remboursement, a été retenue.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 62878 « Remboursement de frais – autres organismes » - compétence Déchetteries :
+ 50 000 € **TOTAL : + 50 000 €**

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire sera réalisé par une diminution du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

5. Enregistrement des admissions en non-valeur et des créances éteintes 2021

Les services du comptable ont transmis un état des titres de recettes établis aux noms ci-dessous dont les créances doivent être admises en non-valeur et ou déclarées comme éteintes.

Il est proposé d'ouvrir les crédits nécessaires au mandatement de régularisation de ces créances éteintes ou admises en non-valeur.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- 6541 « créances admises en non-valeur » - compétence Déchetteries : + 6 860,00
- €6542 « créances éteintes » - compétence Déchetteries : + 100,00
- €6542 « créances éteintes » - compétence Incinération : + 40,00 € **TOTAL : + 7 000 €**

Récapitulatif : définition de l'équilibre budgétaire de la Décision budgétaire Modificative n°2 de 2021 :

Après prise en compte des propositions ci-dessus, il apparaît :

- en section de fonctionnement, un virement vers la section d'investissement, réduit de 57 000 €, le portant à 1 621 951,86 €,
- en section d'investissement, une augmentation du recours prévisionnel à l'emprunt de 57 000 €, le portant à 2 806 293,11 €.

Le budget 2021 reste équilibré à 24 356 896,58 € en section de fonctionnement et à 19 447 598,12 € en section d'investissement.

A l'unanimité, le Comité Syndical:

- **valide les opérations d'ordre *non budgétaires* au titre des régularisations des valeurs cumulées des amortissements de certaines lignes de l'inventaire comptable du SYBERT,**
- **se prononce favorablement sur la Décision Budgétaire Modificative n°2 de l'exercice 2021.**

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0



SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE N°2		
	BP + BS + DM1	Décision Modificative n°2	Budget consolidé 2021
011 - Charges à caractère général	11 377 219,00	50 000,00	11 427 219,00
012 - Charges de personnel	3 069 996,00	0,00	3 069 996,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre DAP	3 775 600,00	0,00	3 775 600,00
043 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	3 564 348,00	7 000,00	3 571 348,00
66 - charges financières (intérêts)	394 481,00	0,00	394 481,00
67 - charges exceptionnelles	243 690,00	0,00	243 690,00
68 - provisions	252 610,72	0,00	252 610,72
023 - Virement à la SI (autofinancement)	1 678 951,86	-57 000,00	1 621 951,86
TOTAL SECTION	24 356 896,58	0,00	24 356 896,58

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE N°2		
	BP + BS + DM1	Décision Modificative n°2	Budget consolidé 2021
002 - Excédent antérieur reporté	1 831 345,58	0,00	1 831 345,58
70 - Produits des services	4 069 849,00	0,00	4 069 849,00
73 - Impôts et taxes	524 000,00	0,00	524 000,00
74 - Participations	17 592 302,00	0,00	17 592 302,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78 - Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
043 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
042 - Amortissement des subventions	339 400,00	0,00	339 400,00
TOTAL SECTION	24 356 896,58	0,00	24 356 896,58

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE N°2		
	BP + BS + DM1	Décision Modificative n°2	Budget consolidé 2021
001 - Solde d'investissement reporté	74 446,63	0,00	74 446,63
20 - Immobilisations incorporelles	519 946,96	0,00	519 946,96
204 - Subventions versées	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	1 615 286,76	0,00	1 615 286,76
23 - Immobilisations en cours	3 123 465,62	0,00	3 123 465,62
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040 - Amortissement des subventions	339 400,00	0,00	339 400,00
041 - Opérations patrimoniales	367 000,00	10 304 196,15	10 671 196,15
16 - Remboursement des emprunts (capital)	3 057 756,00	0,00	3 057 756,00
26 - Participations	0,00	0,00	0,00
27 - Autres charges financières	46 100,00	0,00	46 100,00
TOTAL SECTION	9 143 401,97	10 304 196,15	19 447 598,12

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE N°2		
	BP + BS + DM1	Décision Modificative n°2	Budget consolidé 2021
001 - Excédent investissement reporté	0,00	0,00	0,00
10 - Excédent de fonctionnement affecté	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions à recevoir	572 557,00	0,00	572 557,00
16 - recours prévisionnel à l'emprunt	2 749 293,11	57 000,00	2 806 293,11
040 - Dotations aux amortissements	3 775 600,00	0,00	3 775 600,00
041 - Opérations patrimoniales	367 000,00	10 304 196,15	10 671 196,15
021 - Virement de la SF (autofinancement)	1 678 951,86	-57 000,00	1 621 951,86
TOTAL SECTION	9 143 401,97	10 304 196,15	19 447 598,12

[illegible]